

Les acteurs historiques du cinéma et de l'audiovisuel partagés sur le projet de décret SMAD

La consultation publique sur le projet de nouveau décret SMAD s'est achevée le 10 novembre dernier. Celui-ci fixe des obligations de financement de la création française pour les plateformes très ambitieuses mais leur accorde des contreparties, notamment en assouplissant la chronologie des médias. Si le monde du cinéma, à quelques réserves près, accueille plutôt positivement ce projet, les chaînes de télévision historiques sont critiques.

L'ESSENTIEL

- Les professionnels du cinéma ont 3 points de désaccords avec le projet de décret SMAD. Ils critiquent la possibilité qu'auraient les plateformes :

1/ d'avoir des parts de coproduction lorsqu'elles investissent dans la production indépendante,
2/ d'acquérir des droits pour le monde entier,
3/ de devenir producteurs délégués sur le territoire européen.

- Les chaînes de TV historiques Canal+ en tête s'opposent à une réforme de la chronologie des médias au profit des plateformes

- Pour Maxime Saada ; le modèle Canal+ est mis à mal. Le groupe ne pourra continuer à extraire de la valeur pour le cinéma français avec une fenêtre d'exclusivité sur les films réduite à quelques semaines.

- La présidente de France Télévisions propose une alliance de l'audiovisuel public européen pour faire naître un marché de la création européenne.

- Nicolas de Tavernots (M6), la sortie d'un film en salles devrait être un préalable à la comptabilisation des obligations de production des plateformes.

[Veuillez utiliser le formulaire pour vous connecter](#)

[Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email](#)

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter